École Régionale des Beaux-Arts - Conservatoire National de Région - Relèvement des tarifs d'inscription pour l'année scolaire 1991-1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 10^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une augmentation de l'ordre de 5 % des tarifs d'inscription à l' École Régionale des Beaux-Arts et au Conservatoire National de Région.

Ces tarifs applicables pour l'année scolaire 1991-1992 seraient les suivants :

A. École Régionale des Beaux-Arts

Droits payables en une seule fois au début de l'année scolaire

	Bisontins		Non Bisontins	
	1990-1991	1991-1992	1990-1991	1991-1992
Cycle traditionnel	880 F	925 F	1 800 F	1 900 F
Cours du soir	945 F	990 F	1 920 F	2 010 F
Cours périscolaires (mercredi après-midi)	470 F	490 F	960 F	1 000 F
Auditeurs libres et stagiaires	680 F	715 F	1 430 F	1 500 F

B. Conservatoire National de Région

	Bisontins		Non Bisontins	
	1990-1991	1991-1992	1990-1991	1991-1992
Tarif 1 Formation musicale, chorale	320 F	330 F	940 F	985 F
Tarif 2 Formation musicale + instrument, instrument seul, écriture, direction d'orchestre, musique de chambre, atelier jazz, ensembles, art dramatique	525 F	550 F	1 200 F	1 260 F
Tarif 3 Piano, orgue, harpe, chant, danse, clavecin	880 F	920 F	1 760 F	1 850 F

Il est proposé:

- de porter le droit de scolarité (frais de dossiers, photocopies, enveloppes, timbrages...) de 50 F à 55 F pour l'année scolaire 1991-1992,
 - de maintenir les tarifs de location des instruments au taux actuel, soit :

1. cor, trompette, trombone, violon, alto, clarinette, flûte

95 F/mois

2. violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone

105 F/mois

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. TOURRAIN : Je voulais savoir si l'application de tarifs différentiels pour les non Bisontins était de même pratique dans les autres écoles régionales des Beaux-Arts ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. TOURRAIN: C'est oui avec sûreté ou oui peut-être? On aide Douroula, on pourrait aider également Chouzelot?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils n'entrent pas tout à fait au même niveau.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.